

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 05 SEPTEMBRE 2016**

**Présents** : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD, Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, KARA Nathalie , LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.  
**Secrétaire de séance** : BUISSON Nicole

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2016-077 : Convention avec l'Association Union Sportive Chattoise (USC) relative à la mise à disposition pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : année scolaire 2016-2017
- 2016-078 : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement d'une école de Vinay pour un enfant de Chatte accueilli en ULIS-école-année scolaire 2015-2016.
- 2016-079 : Signature d'un contrat d'apprentissage pour une jeune en formation au Lycée la Saulaie de Saint-Marcellin
- 2016-080: Signature d'une convention dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) pour une durée de 12 mois et un temps de travail de 20h00 hebdomadaires annualisées.
- 2016-081 : Convention d'objectifs cantine associative « le Chat Gourmand »/Commune de Chatte-année scolaire 2016-2017
- 2016-082 : Subvention de 1000 € à « l'Union Sportive Chattoise (USC) »
- 2016-083: subvention de 1 400 euros à « l'Association Familles Rurales (AFR) » de CHATTE
- 2016-084: Subvention de 800 € à « l'Union Sportive Chattoise (USC) »
- 2016-085: Adoption du règlement interne des personnels enseignants de l'école de musique municipale (annexe 6 du Projet d'Etablissement).
- 2016-086 (annule et remplace) : Acquisitions foncières-travaux de sécurisation du carrefour CHAPAIZE
- 2016-087 : Décision modificative n°1- budget commune
- 2016-088 : Règlement intérieur de la médiathèque
- 2016-089 : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (16 heures hebdomadaires).
- 2016-090 : Signature d'une convention dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) pour une durée hebdomadaire de 12 mois et un temps de travail de 26h00 hebdomadaires.
- 2016-091 : Rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2015 de la SEM « Territoires 38 ».
- 2016-092 : remboursement prestation de service cantine associative « le Chat Gourmand »/Commune de Chatte-année scolaire 2015-2016
- 2016-093 : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse-demande de subvention-Plan de désherbage.
- 2016-094 : Appel à projets jeunesse du MAEDI-Coopération décentralisée-Echanges culturels et éducatifs entre les jeunes français et des jeunes bosniaques.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- d'**APPROUVER** les conventions suivantes :

1. n°2016-077

Avec l'association « Union Sportive Chattoise (USC) » concernant la mise à disposition d'un salarié de l'association durant le Temps d'Activités Périscolaires que gère la commune de Chatte, tous les jeudis après-midi de l'année scolaire 2016-2017, pour 3h00 + 1h00 de préparation, représentant un montant total annuel de 2 299.68 euros.

2. n°2016-078

Avec la Commune de Vinay concernant la participation financière de la commune de Chatte aux frais de fonctionnement d'une élève de Chatte scolarisée en ULIS-école, pour l'année scolaire 2015-2016, dans une école de Vinay et représentant un montant de 556.90 €.

3. n°2016-080

Avec l'Etat, représenté par la Mission Locale du Pays du Sud Grésivaudan, afin d'établir un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) pour embaucher une jeune femme intervenant sur un emploi mutualisé en médiathèque et services périscolaires sur une base de 20h00 hebdomadaires annualisées pour une durée de 12 mois à compter du mois de septembre 2016. L'aide de l'Etat s'élèvera à une participation de 70% du salaire brut versé.

4. n°2016-081

Avec la cantine associative « Le Chat Gourmand », afin de pallier l'absence d'un agent communal mis à disposition durant l'année scolaire 2016-2017. Cette convention annuelle d'objectifs formalise les engagements entre les deux parties et la participation financière de la commune s'élèvera alors à 18 894 euros payables par trimestre scolaire à la cantine associative.

5. n°2016-090

Avec l'Etat, représenté par la Mission Locale du Pays du Sud Grésivaudan, afin d'établir un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) pour embaucher un jeune homme intervenant sur un emploi polyvalent au sein des services techniques sur une base de 26h00 hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du mois de septembre 2016. L'aide de l'Etat s'élèvera à une participation de 70% du salaire brut versé.

- de **SIGNER** un contrat d'apprentissage entre la commune de Chatte, Ludivine BENEDETTI et le Lycée la Saulaie de Saint-Marcellin afin de l'accueillir dans le cadre de la réalisation d'un BAC PRO ARCU (Accueil Relations Clients Usagers) sur 2 ans à compter du mois de septembre 2016, et sur des missions d'accueil du public en Mairie. La rémunération de Ludivine BENEDETTI s'établira de la façon suivante :

Périodes d'apprentissage	% du S.M.I.C.
Du 12 septembre 2016 au 02 juillet 2017	47 %
Du 03 juillet 2017 au 11 septembre 2017	59 %
Du 12 septembre 2017 au 11 septembre 2018	75 %

- d'**ACCORDER** les subventions suivantes :

1. n°2016-082

A l'association « Union Sportive Chattoise » pour un montant de 1 000 euros afin de participer au financement du fonctionnement de l'association pour une durée allant du 01/09/2016 au 31/12/2016.

2. n°2016-083

A l'association « Familles Rurales de Chatte » pour un montant de 1 400 euros afin de participer au financement du fonctionnement de l'association pour une durée allant du 01/09/2016 au 31/12/2016.

3. n°2016-084

A l'association « Union Sportive Chattoise » pour un montant de 800 euros afin de participer au financement de l'organisation du 3<sup>ème</sup> tournoi de rentrée U11/U13, dans sa nouvelle formule de 2 jours, qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2016.

- d'**ADOPTER** le règlement interne des personnels enseignants de l'école de musique municipale, représentant l'annexe 6 du Projet d'Etablissement de l'école municipale de musique. Celui-ci a reçu l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 06 juillet 2016 et définit donc les modalités de missions, d'organisation interne, d'emploi du temps, de frais de déplacement, de modalités de formation, de cumul d'emplois et d'activités, d'informations sur les congés payés et les autorisations d'absence ainsi que les jours et heures d'ouverture au public de ce service municipal.
- d'**ACQUERIR** à Monsieur et Madame ROYANNAIS René, environ 796 m2 extraits des parcelles A 224, A 217 et B 1282 à raison de 3 euros le m2 et à Monsieur ROYANNAIS Michel, environ 284 m2 extraits de la parcelle B 1650 à raison de 3 euros le m2 afin de réaliser les travaux de sécurisation du carrefour CHAPAIZE. Il est également prévu de dédommager les intéressés de l'arrachage des noyers à raison de 200 euros par arbre, le vendeur faisant son affaire du bois des arbres abattus.
- d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget communal selon les modalités suivantes :

Désignation	Dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023: Virement à la section investissement		32 269.00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'invest.</b>		<b>32 269.00 €</b>		
R 7482: Compensation perte taxe additionnel mutation				32 269.00 €
<b>TOTAL R 074 : dotations et participations</b>				<b>32 269.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>32 269.00 €</b>		<b>32 269.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2315-11: VOIRIE	50 000.00 €			
D 2315-20/ Aménagement MERDARET		82 269.00 €		
<b>TOTAL D 23 : immobilisations en cours</b>		<b>82 269.00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				32 269.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>32 269.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>82 269.00 €</b>		<b>82 269.00 €</b>

- d'**APPROUVER** la modification au règlement intérieur de la médiathèque suite à l'augmentation des dispositions de prêts qui s'élargissent de la façon suivante :

<p><b>Chaque adhérent peut emprunter 8 livres (dont deux nouveautés maximum) + 4 revues * + 4 CD + 2 DVD + 1 liseuse</b></p> <p><b>Pour 3 semaines</b> <b>Renouvelable une fois sauf si le document est réservé</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

\* A l'exception du dernier numéro des magazines qui est uniquement consultable sur place.

- de **CREER** un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (16h00 hebdomadaires) à compter du 16 octobre 2016 suite à la reprise de l'entretien de certains locaux communaux en propre sachant qu'ils étaient auparavant confiés à une société de nettoyage industriel.
- de **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités et des comptes financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, adoptés par l'assemblée Générale Ordinaires des actionnaires de la SEM « Territoires 38 » du 21 juin 2016, comme il convient de le faire en tant que collectivité actionnaire.
- de **REMBOURSER** à la cantine associative « Le Chat Gourmand » la somme de 2 564.14 euros, sur présentation du justificatif correspondant aux factures de l'expert-comptable de la cantine.
- de **SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une subvention nécessaire à l'exécution de l'élaboration d'un plan de désherbage de la commune avec l' « objectif zéro pesticide », selon le tableau de financement suivant :

	FINANCEURS				
	TOTAL	Subvention	TAUX	AUTOFINANCEMENT	TAUX
PLAN DE DESHERBAGE	5250€	4200€	80%	1050€	20%

- de **SOLLICITER** auprès du MAEDI (Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International) une aide au financement d'échanges culturels et éducatifs (formation professionnelle) entre des jeunes français et de jeunes bosniaques (de ZIVINICE notamment) que les communes de Chatte, de L'Arbresle et d'Annecy souhaitent développer au titre de leur politique de coopération décentralisée. La commune de Chatte, en qualité de collectivité territoriale Chef de file, sollicite donc une aide au financement selon le tableau suivant :

	FINANCEURS				
	TOTAL	Financement Appel à projet	TAUX	AUTOFINANCEMENT	TAUX
TOTAL prévisionnel actions (HT)	50 000€	22 500€	45%	27 500€	55%

La séance est levée à 19 heures 40 minutes

Le Maire  
André ROUX